

# Préface

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de Berne**

Band (Jahr): **5 (1764)**

Heft 1

PDF erstellt am: **18.04.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

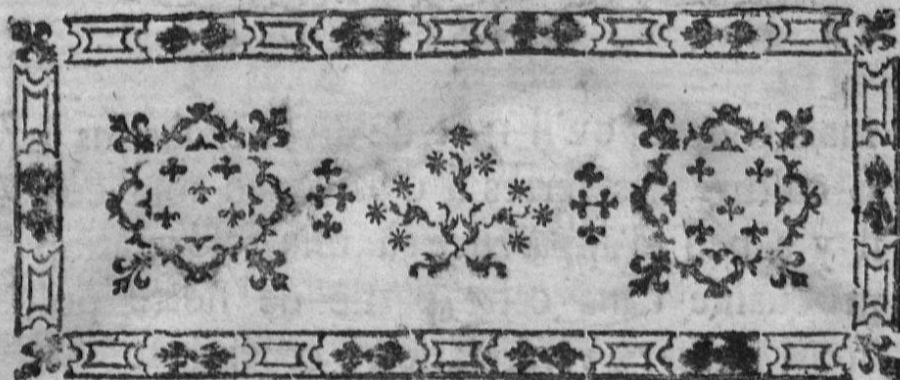
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



## P R É F A C E.

Nous sommes encore bien éloignés d'avoir épuisé les objets les plus importants de nos recherches; toutefois nous osons assurer avec confiance, qu'on trouvera dans notre recueil plusieurs matières intéressantes traitées avec solidité & d'une manière utile aux personnes qui cherchent à s'instruire. Mais il ne dépend pas de nous de réaliser nos projets; nous devons nous renfermer dans le souhait d'avoir réussi à réveiller l'attention des personnes les plus à portée de jouir de nos conseils, ou de la volonté desquelles leur exécution peut dépendre.

Ces réflexions se présentent naturellement, à l'occasion de la question *sur les communes & les parours*. Les mémoires qui la traitent paroissent avoir prouvé d'une manière victorieuse, non seulement que cet emploi du terrain est par lui-même abusif,

†

mais

mais encore qu'il nuit de diverses façons à la culture des terres à clos. Avec tout cela il y a peu d'apparence à une réformation prochaine dans cette partie de notre police ; cette réformation cependant auroit inmanquablement les influences les plus heureuses pour la population, pour le commerce d'exportation de nos denrées ; en un mot pour la puissance & le bien-être de l'Etat.

Les habitans de la campagne sont fondés à attendre des citoyens de la capitale, l'exemple d'une démarche aussi importante. Ils supposent que ces matières sont traitées le plus souvent, & le mieux approfondies dans nos entretiens.

Il est d'ailleurs si facile, en appliquant à notre cas particulier, les démonstrations nombreuses publiées sur cette matière, de se convaincre, que par la passation à clos, les terres communes de notre ville pourroient devenir une ressource du double plus riche, & bien plus sûre pour nos chers concitoyens. Nous avons même devant les yeux l'exemple de diverses communautés, qui ont augmenté leur aisance, en abolissant  
en



en tout ou en partie leurs pâturages communs & leurs parcours (\*).

C'est sans doute aussi trop exiger que de prétendre qu'une vérité nouvelle se répande en si peu de tems parmi toute une nation. Nos descendans seulement jouiront de la découverte d'une vérité économique aussi importante. Cet espoir fait notre récompense, & c'est assez de gloire pour nous d'avoir hâté cette époque, en publiant les preuves sur lesquelles cette vérité est maintenant établie.

Au reste, si jamais ce système des terres en commun peut être tolérable, ce doit être dans les circonstances même où il fut établi; lorsque des conquérans dédaigneux, partagèrent avec un peuple opprimé la jouissance conditionnelle de terres, dont la propriété, pendant des siècles d'invasions,

† 2 de

(\*) Il vient de paroître dans l'Etat de Bâle une ordonnance pour favoriser les passations à clos. Des agriculteurs entendus, désireroient que cette faveur eût pour objet les meilleures terres, plutôt que les moindres, & les champs les plus voisins des habitations plutôt que les plus éloignés; en applaudissant aux vues sages du Magistrat, ils regrettent, qu'une défiance trop scrupuleuse ait fait ajouter des clauses qui détruisent la fin de l'ordonnance même.

de révolutions & de troubles, étoit devenue aussi précaire, que la culture en étoit négligée. On a peine à comprendre qu'après douze cens ans, nous, qui nous vantons d'être libres, nous soyons encore si fortement attachés par le préjugé à un monument de la plus profonde sujettion.

Le recueil de cette année renfermera les mémoires qui ont remporté le prix sur la question, tout aussi importante & plus agréable, de la meilleure méthode pour *l'éducation du peuple à la campagne*. Nous ne nous cachons point, que le but de cette question a paru à beaucoup de personnes trop platonique & inutile; que d'autres en ont trouvé l'objet élevé au dessus de la sphère de nos recherches économiques. Il est d'abord surprenant qu'on doute de pouvoir éclairer le peuple sur les principes de pratique les plus simples & les plus importants, tandis que le système d'éducation établi, suppose chez lui le talent de saisir des propositions abstraites même. Et pourquoi d'ailleurs, le Magistrat suprême n'oseroit-il point, sans blesser l'indépendance de la vie privée, s'employer pour affranchir du préjugé & des habitudes



des arbitraires, l'éducation, qui doit servir de baze au bonheur du peuple confié à sa tutelle ?

D'autre part, il n'est guères de prévention plus contraire aux progrès de la société civile, que le principe de faire une prérogative, du soin pour le bien public, & de vouloir borner à l'activité de la vie privée, le zèle des citoyens, qui n'ont point une vocation positive à s'occuper des intétêts de la patrie.

*L'Etat de la population* dans notre pays, fera l'objet du prix pour l'année courante. Il y a près d'un siècle que déjà l'on soupçonnoit une dépopulation dans le pays de Vaud. Longtems auparavant l'empressement honteux des Suisses, pour le service militaire, nous a valu la réputation singulière d'une fécondité onéreuse. Maintenant nous sentons tout le faux d'un préjugé aussi absurde. La diminution du nombre des habitans s'acroît chaque jour dans une province considérable du Canton; & si une raison pouvoit empêcher les recherches sur cette matière, il faudroit que ce fût la crainte de dévoiler notre propre foiblesse. Cependant la connoissance de l'étendue, & de la

source du mal, est le premier pas vers la découverte des remèdes. En s'éloignant des principes de nos ancêtres, cette capitale même a été exposée aux inconvéniens de la dépopulation. Le nombre des enfans qu'on y bâptisoit annuellement étoit, vers le milieu du siècle passé, le double du nombre produit ces dernières années.

*Posterî, posterî, vestra res agitur!*

Il y a deux moyens pour remédier à la dépopulation ; l'un d'exciter l'industrie des anciens habitans, l'autre d'accueillir les nouveaux colons. Vraisemblablement, les précautions les plus sages & les plus sévères ne suffiront point seules, pour arrêter la désertion du peuple; aussi longtems que nos voisins entretiendront des armées nombreuses, que l'Angleterre & la Hollande, préféreront nos jeunes gens pour leur service domestique, & que l'Amérique septentrionale ne sera pas rassasiée de nouveaux aventuriers.

Pour réveiller l'industrie, il faut exciter l'émulation des artistes, & encourager la culture des terres.

Réla:



Rélativement au premier point, on a désiré de rassembler des mémoires exacts, pour conduire à une connoissance solide de la *balance de notre commerce d'exportation avec celui d'importation*, afin de juger avec certitude, quelles branches de notre industrie méritent & exigent préférablement d'être favorisées.

Il ne faut pas espérer que sans une réformation de son état présent, l'industrie parmi nous, se relève de sa décadence. On se plaint de manquer des secours convenables, pour former le goût & le génie des artistes naissans. On reproche à un grand nombre de nos ouvriers dans les villes, de borner le tems de leur application aux années de l'apprentissage; ou de préférer l'exercice oisif & servile de quelque emploi municipal, à l'honneur bien plus réel de se distinguer par leurs talens, & à l'indépendance estimable qui seroit le fruit d'une vie laborieuse & frugale. On se plaint que les plus braves gens de cette classe honorable de citoyens, gênés par des loix & des usages non seulement inutiles, mais souvent injustes & exagérés, sont, malgré eux, rabaisés par ce despotisme des corps



de métier, au niveau des premiers. Peut-on se flatter que dans ces circonstances nos manufacturiers, nos artistes, puissent concourir avec l'étranger, tandis qu'à peine souvent ils peuvent satisfaire au premier besoin de l'habitant, & que rarement ils contentent le goût des riches.

Il importe par conséquent, de rechercher dans quelles parties nos écoles & ateliers ont besoin d'appui & de secours? Quelles sont les causes de l'état de décadence de cet ordre nombreux de citoyens utiles? Si ces causes ont leur source dans des règles, des usages ou des prérogatives déplacées, ou dans quelque vice des constitutions municipales, ou dans la cherté de la main d'œuvre? Et par quels moyens les progrès d'un mal, qui influë sur les intérêts généraux de la patrie, peuvent être arrêtés? C'est là en gros le but de la question importante proposée pour l'année 1765.

La Société a proposé dans les années précédentes plusieurs questions, qui se rapportoient à la culture des premières productions de la terre; nous nous persuadons qu'elles ont donné occasion à des  
instruc-

instructions solides sur plusieurs objets importants de l'œconomie rurale.

Une partie de cette œconomie, sur laquelle nous n'avons point pû fixer encore notre attention, c'est la culture de la vigne. La Société y destine un prix pour l'année 1765 ; dans l'espérance, qu'en s'appliquant à perfectionner cette culture, nos vigneronns contribueront aussi à l'exportation de nos vins ; & qu'en améliorant les bons vignobles, on forcera les propriétaires des moindres à destiner à quelque autre production, tant de terres usurpées par la vigne, au détriment de nos champs & de nos prairies.

Nous sentons bien que pour mettre en vogue divers objets de culture, il faudroit inviter l'ambition & l'intérêt des hommes, par des récompenses plus considérables, que nous ne pouvons lui offrir. Cependant nos primes si foibles ont produit de bons effets & nous en laissent entrevoir de plus heureux encore. Et personne, sans doute, ne sera assez peu équitable pour nous reprocher notre foiblesse, sans nous rendre au moins d'une autre part la justice due à nos intentions.

C'est



C'est le fort ordinaire des personnes, qui, sans une vocation déterminée, s'occupent du bien public, d'être regardés comme d'honnêtes rêveurs, dont on blâme la témérité, dans le même tems qu'on rit de leur insuffisance. Ah ! si l'on désiroit sincèrement le bien de la patrie commune, on résisteroit mieux aux suggestions de l'envie, qui souvent influë, plus que nous ne nous en doutons nous mêmes, sur le jugement que nous portons des efforts d'autrui.

Un scrupule d'un autre genre met souvent obstacle aux établissemens les plus utiles ; c'est la défiance ombrageuse de tout ce qui porte l'empreinte de la nouveauté. On ne considère point assés, que le vrai bien de la nation, doit être la première règle, pour apprécier tout ce qui se rapporte au bien public ; on oublie que d'ailleurs, suivant le sort commun de toutes les choses d'ici bas, les constitutions d'un peuple se détériorent sans cesse lorsqu'elles ne sont pas sans cesse renouvelées ; de même qu'un bâtiment, auquel, par respect pour son antiquité, on n'oseroit faire des réparations, s'écrouleroit enfin sur la tête de ses imbéciles habitans. Enfin on  
ne



ne réfléchit pas assez sur la date des meilleures constitutions ecclésiastiques & politiques, & de tant d'excellentes loix, qui font notre bonheur & notre sûreté; qui toutes ont été, dans le tems de leur premier établissement, combattues par ce zèle aveugle, contre la nouveauté; & qui malgré cette objection, dont il est si facile d'abuser pour des vues étrangères au bien de l'Etat, ont été affermies par le courage de ceux dont nous révérons maintenant la mémoire.

